

2010-A015

OBJET : Développement économique et Emploi - Autorisation d'engagement du budget annexe de l'aménagement - Création d'une autorisation d'engagement pour l'opération d'extension de la zone d'activités du Plateau de Bertoire à Lambesc

Le 25 février 2010 à 17 h 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports de Venelles sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 17 février 2010, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Maryse JOISSAINS MASINI, Président - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - BAÛLÉAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCI Angélique - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BOYER Michel - BRAMI Héliot - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Erick - CHORRO Jean - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DE CARA Yannick - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laure - EDUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GARGON Jacques - GARDIOL Philippe - GASCUEL Jean - GOUIRAND Daniel - GOURNES Jean-Pascal - GROSDÉMANGE Gérard - GRÖSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD-OLMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LAGIER Robert - LE MOINE Patrick - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - LOUIT Christian - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MATAS Henri - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOHAMMEDI Amaria - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NELIAS Mireille - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SAEZ Jean-Pierre - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SÜSINI Jules - TAULAN Francis - VENEL Gérard

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :

BURLE Christian suppléé par MAUNIER André - CIOT Jean-David suppléé par REYRE Michel - CURINIER Erick suppléé par BUCHAUT Romain - DEMENGE Jean suppléé par MIOCHE Philippe - GARNIER Eliane suppléée par MARRON Danielle - GUERRERA Hervé suppléé par VALETTA Marie-José - GUINDE André suppléé par AMBROGGIANI Lucien - LECLERC Jean-François suppléé par ODERMATH Eric - MALLET Raymond suppléé par AUBERT Jean-Luc - MARTIN Richard suppléé par MAGNAN Catherine - MEDVEDOWSKY suppléé par SKRIVAN Fleur - SLISSA Monique suppléée par FABRE-MONTON Nathalie - TURCAN Jean-Louis suppléé par NAVIO Christine

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

AMAROUCHE Annie donne pouvoir à FERAUD Pierre - AMIEL Michel donne pouvoir à NELIAS Mireille - AREZKI Alain donne pouvoir à DESCLOUX Odette - ARNAUD Christian donne pouvoir à BOYER Michel - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à BELLUCI Angélique - CRISTIANI Georges donne pouvoir à MAURICE Jany - DAGORNE Robert donne pouvoir à BONFILLON Jean - DRAOUZIA Fatima donne pouvoir à DELOCHE Gérard - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - FOUQUET Robert donne pouvoir à BRUNET Danièle - GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - GALLESE Alexandre donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - GARCIA Daniel donne pouvoir à BUCCI Dominique - GERACI Gérard donne pouvoir à BRAMI Héliot - JONES Michèle donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - LAFON Henri donne pouvoir à PAOLI Stéphane - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MERGER Reine donne pouvoir à BENON Charlotte - MERSALI Malik donne pouvoir à AGARRAT Henri - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à PIERRON Liliane - PATOT Gérard donne pouvoir à ORCIER Annie - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à RENAUDIN Michel - POTIE François donne pouvoir à TAULAN Francis - TONIN Victor donne pouvoir à DILLINGER Laurent

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir :

BOULAN Michel - CANAL Jean-Louis - DEVAUX Pierre - FILIPPI Claude - GERARD Jacky - LONG Danielle - PELLENC Roger - ROUARD Alain - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VEYRUNES Bernard

Secrétaire de séance : Yannick DE CARA

Monsieur Bruno SANGLINE donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 25 FEVRIER 2010

Rapporteur: Monsieur Roger Pellenc

**Objet : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Autorisation d'engagement du Budget Annexe de l'Aménagement - Création d'une autorisation d'engagement pour l'opération d'extension de la zone d'activités du Plateau de Bertoire à Lambesc.
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

La réalisation de la ZAC d'extension de la zone d'activités du Plateau de Bertoire à Lambesc, conduite en régie par la CPA, va nécessiter des travaux répartis sur plusieurs exercices budgétaires. Il convient donc de créer l'autorisation d'engagement assortie des crédits de paiement qui permettront la mise en œuvre de cette opération.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa compétence en matière de Développement Economique, la CPA aménage des zones d'activités. Certaines de ces opérations sont réalisées en régie, comme le permet l'article L.311-5 du Code de l'Urbanisme ; elles font l'objet d'un Budget Annexe de l'Aménagement.

Afin de garantir l'engagement juridique des dépenses pour la réalisation d'opérations pouvant s'étaler sur plusieurs années, la procédure des autorisations d'engagement et des crédits de paiement a été mise en place.

Ainsi, le présent rapport prévoit de créer une autorisation d'engagement pour les travaux de la ZAC d'extension de la zone d'activités du Plateau de Bertoire à Lambesc. Cette opération figure au Budget Annexe de l'Aménagement et fera l'objet de travaux à partir de 2010 et sur plusieurs exercices budgétaires.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 5.500.000€ hors taxes, soit 6.578.000€ TTC. Il est donc proposé de créer une autorisation d'engagement d'un montant de 6.578.000€ dont les crédits de paiement sont ventilés comme suit :

ANNEE	2010	2011	2012	2013
CP HT	300.000€	3.260.000€	1.000.000€	940.000€
CP TTC	358.800€	3.898.960€	1.196.000€	1.124.240€

Il est rappelé que le Budget Annexe de l'Aménagement est hors taxes et que dans ce cadre la TVA est non budgétaire. Ainsi, seuls les montants hors taxes des crédits de paiement seront prévus annuellement.

Ces dépenses seront financées par les recettes issues de la vente des terrains ainsi que des subventions diverses.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2311-3II ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la création de l'autorisation d'engagement pour un montant total de 5.500.000€HT soit 6.578.000€TTC et des crédits de paiement correspondants permettant l'engagement des dépenses nécessaires au déroulement de l'opération d'extension de la zone d'activités de Lambesc, selon les conditions décrites ci-dessus ;
- **DIRE** que les dépenses résultant de cette opération seront imputées sur le Budget Annexe de l'Aménagement de la CPA
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter des subventions pour dans le cadre de cette opération.

OBJET : Développement économique et Emploi - Autorisation d'engagement du budget annexe de l'aménagement - Création d'une autorisation d'engagement pour l'opération d'extension de la zone d'activités du Plateau de Bertoire à Lambesc

Voté sur le rapport

Inscrits	143
Votants	132
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	132
Majorité absolue	67
Pour	132
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents



(Handwritten signature)
Le Président